

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 09 novembre 2015**

Le Conseil Municipal de TORCY s'est régulièrement réuni le lundi 09 novembre 2015 à 18 h 30 à la Mairie de TORCY, sous la présidence de Monsieur Roland FUCHET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur FUCHET Roland
Madame MUNOZ Marie-Thérèse
Monsieur LANDRE Christian
Madame LECOEUR Sylvie
Monsieur PIGEAU Philippe
Madame BRANDOLESE Véronique
Monsieur LEBEAU René
Madame DESVIGNES Josette
Madame REGNIAUD Françoise
Monsieur MICHELOT Bernard
Madame MARKOWSKI Dominique
Monsieur VA Jean
Monsieur LAMALLE Christian
Madame SARANDAO Gilda
Madame CANTIER Nadège
Monsieur MOURON Pierre
Monsieur JOUANNE Dominique
Madame BOUCHARD Colette

POUVOIRS :

Madame LATTARD Monique à Monsieur LEBEAU René
Monsieur FRENICHE Rafaël à Madame MUNOZ Marie-Thérèse
Monsieur TAIEB BOUHANI Ali à Madame CANTIER Nadège
Monsieur DJEDDOU Rabah à Madame BRANDOLESE Véronique
Madame DEMAIZIERE Anne Noëlle à Madame BOUCHARD Colette

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur PIGEAU Philippe

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire souligne qu'un point important sur l'intercommunalité sera à examiner lors de la réunion du 07 décembre 2015. Les comptes rendus des séances du 21 et 28 septembre 2015 seront mis à l'approbation de l'assemblée municipale également le 07 décembre.

Puis, Monsieur le Maire **REND COMPTE** de la décision qu'il a prise dans le cadre de ses délégations. Elle est la suivante :

- N° D/2015-087 : Illuminations de Noël 2015 – Choix du prestataire chargé de la maintenance, de la pose et de la dépose – Attributaire : CEME CENTRE EST (71120 Charolles) – Montant de l'offre de prix : 4 337,39 € H.T. (TVA à 20 %)

Après examen des rapports correspondants et débats, le Conseil Municipal :

ARRETE, à l'unanimité, la longueur de la voirie publique communale au 1^{er} janvier 2015 à **40 715** mètres linéaires et **DECIDE** de solliciter l'inscription de cette nouvelle longueur de voirie communale par les services de la Préfecture pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), si possible dès 2016.

APPROUVE, à l'unanimité, l'opération de reprise du réseau d'eaux pluviales du secteur Bourbon – La Rotonde, laquelle s'effectuera dans la continuité des travaux d'effacement des réseaux aériens,

VALIDE la dépense de 40.000 € H.T à engager pour la réalisation de cette opération, imputée en section d'investissement du budget principal de la commune,

MANDATE Monsieur le Maire pour désigner le ou les attributaires de ces travaux selon le cahier des charges présenté.

APPROUVE, à l'unanimité, le renouvellement de la maintenance annuelle des serveurs informatiques pour la période courant du **04 septembre 2015 au 03 septembre 2016** ;

CONFIE cette maintenance à la société **PARTNER Informatique** (71850 – Charnay les Mâcon) pour un montant de **2.329,00 € HT** ;

AFFECTE la dépense en section de fonctionnement du budget principal de la commune à l'article 6156 – Maintenance.

ADOpte, à l'unanimité, la reconduction du contrat annuel d'assistance technique pour le réseau informatique sur la période courant du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016, avec la société **PARTNER Informatique** (71850 – Charnay les Mâcon) ;

ACCEPTE les modalités d'intervention et les conditions tarifaires proposées pour cette prestation d'assistance, **1.566,00 € H.T.**, correspondant à un crédit annuel disponible de 26,50 heures d'interventions possibles ;

il est précisé que seules sont facturées les interventions réelles, retranscrites sous la forme d'un rapport de suivi ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat annuel d'assistance technique informatique rédigé en ces termes avec le prestataire retenu.

DECIDE, à l'unanimité, de réformer les matériels techniques suivants :

- trois autolaveuses, une lustreuse, une monobrosse et un nettoyeur haute pression,
- trois tailles-haie, deux tronçonneuses, deux broyeurs, un tracteur et un arroseur automatique extraits de l'inventaire des matériels d'entretien des bâtiments communaux et des espaces verts annexé à la présente délibération,

APPROUVE le principe de la souscription et de l'utilisation d'une plateforme internet pour la mise en vente aux enchères des matériels réformés par les collectivités territoriales,

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en vente aux enchères les matériels réformés par l'assemblée municipale ; il est précisé :

- que Monsieur le Maire reçoit ainsi pouvoir de conclure la vente de chaque bien réformé au prix de la meilleure enchère et à signer les actes de vente correspondants, la recette en résultant sera imputée au chapitre 77 des produits exceptionnels, et notamment à l'article 7788 – Produits exceptionnels divers,
- qu'en cas de non-vente, faute de preneur, les biens réformés seront voués à la destruction.

DIT que la mise en vente « classique » des biens réformés sur appel au meilleur offrant sera conservée.

DECIDE, à l'unanimité, d'approuver la modification proposée de la composition de la commission du personnel ;

La nouvelle composition de cette commission est désormais la suivante :

- **Président** : **FUCHET Roland**, Maire
- **Membres** :
 - Liste « **Une équipe citoyenne, une dynamique torcéenne** » - 3 sièges
PIGEAU Philippe
LECOEUR Sylvie
DESVIGNES Josette
 - Liste « **Torcy, ensemble et autrement** » - 1 siège
MOURON Pierre

ACCEPTE, à l'unanimité, le renouvellement pour un an des contrats des agents recrutés sur les postes :

- **d'agent de propreté** (35/35^{ème}) rémunéré sur la base de l'indice brut 330 (grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe), affecté au gymnase du lac et aux groupes scolaires,
- **d'agent de surveillance de la voie publique** (26/35^{ème}) sur la base de l'indice brut 330 (grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe), intégré au service de la police municipale,
- **d'accompagnatrice culturelle** (35/35^{ème}) sur la base de l'indice brut 340 (grade de rédacteur territorial), placé auprès du Chef de projet et programmeur culturel,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats d'engagement des intéressés ainsi que l'ensemble des documents qui s'y rapporte.

APPROUVE, à l'unanimité, la mise en place du dispositif de service civique au sein de la Ville de Torcy ;

AUTORISE Monsieur le Maire - à demander l'agrément nécessaire auprès de la Direction Départementale chargée de la Cohésion Sociale (DDCS) ;
- à signer les contrats d'engagement de service civique ;
- à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire mensuelle ;

VALIDE le profil du poste de « Facilitateur de l'expression citoyenne ».

FIXE, à l'unanimité, pour l'année scolaire 2014/2015, et celle en cours 2015/2016, au titre du remboursement des fournitures scolaires, la participation de la Commune de Montcenis, ainsi qu'il suit :

- **35 €** par enfant scolarisé en **école maternelle**,
- **32 €** par enfant scolarisé en **école primaire**.

MANDATE Monsieur le Maire pour émettre le titre de recettes correspondant après notification de la présente délibération à la Commune de Montcenis.

DECIDE, à l'unanimité, le versement de l'indemnité de conseil à son taux maximum, soit 100 %, à M. Sylvain MERLOT, Trésorier Principal du Creusot, pour la durée de l'intérim qu'il assure à la Trésorerie de Montcenis-Montchanin, correspondant à une gestion de 93 jours,

DIT que la dépense sera imputée au chapitre 011 – Charges à caractère général, à l'article 6225 – Indemnités aux comptables et aux régisseurs.

OUVRE, à l'unanimité, pour l'opération de réimplantation du pôle restauration et l'amélioration énergétique de l'école primaire de Champ Cordet, une autorisation de programme d'un montant total de **2.710.000 €** avec des crédits de paiement répartis sur les exercices 2015, 2016, 2017 et 2018, inscrits au budget principal de la collectivité, tels que présentée et mentionnée ci-dessous :

<u>N° de l'Autorisation de Programme</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Montant de l'Autorisation de Programme</u>	<u>Crédits de Paiements annuels</u>
AP 2015.1	Réimplantation du pôle restauration et amélioration énergétique de l'école primaire de Champ Cordet	2.710.000€	2015 : 567.000 € 2016 : 790.000 € 2017 : 750.000 € 2018 : 603.000 €

AUTORISE Monsieur le Maire, d'une part, à engager les dépenses d'investissement rattachées à cette autorisation de programme, et d'autre part, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement retenus et annualisés de 2015 à 2018.

APPORTE, à l'unanimité, son total soutien au site de Mardor dans son déploiement actuel ;

DESAPPROUVE vivement le projet de délocalisation dont il est question, lequel s'il était donné suite affectera l'offre de santé locale ;

RECLAME que l'association qui s'est créée pour la défense du site « Mardor mon site à promouvoir dans l'organisation de l'offre de santé » soit associée aux discussions actuelles et futures sur l'avenir du site ;

DIT que la présente motion de soutien sera notifiée à Monsieur le Préfet de Saône et Loire.

INFORMATIONS DIVERSES :

1°) Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SCDI) :

La proposition faite par le Préfet de Saône et Loire pour l'extension du périmètre de la Communauté Urbaine Creusot – Montceau (seulement de quelques communes rurales) n'est pas jugée satisfaisante par le Président MARTI. Celui-ci préconise en plus un rapprochement avec le Pays de Gueugnon à l'identité industrielle semblable (acier inoxydable) afin d'obtenir la taille critique d'un territoire de plus de 100 000 habitants.

C'est aussi l'intérêt de Torcy. L'ouest du département n'a pas respecté les règles d'attribution d'un marché de traitement des déchets, en négociant avec SUEZ. Il rappelle que la fermeture de la décharge est prescrite par arrêté préfectoral en 2019. Il y a une même lecture de la part du Maire du Creusot. C'est préférable de recevoir les déchets du Pays de Gueugnon, plutôt que ceux de l'ensemble du département ...

Géographiquement, ce territoire a la préférence naturelle de la municipalité de Torcy.

2°) Elections régionales des 06 et 13 décembre 2015 :

Beaucoup d'interrogations se font jour : comment va s'organiser la grande région Bourgogne – Franche-Comté ? les rectorats d'académie ? les développeurs de tous ordres ? Une réorganisation d'importance s'annonce au début de 2016.

3°) Marché d'assurances en cours de consultation :

La consultation arrive à échéance le 23 novembre 2015 à 10 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10.

Fait à TORCY, le 22 janvier 2016

LE SECRETAIRE,

LE MAIRE,